Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 103 (1958)

Heft: 4

Artikel: La session du Conseil Atlantique et le problème des bases de fusées

en Europe

Autor: Perret-Gentil, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342872

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pas question de revenir sur les décisions prises. On devra toutefois comprendre que l'achat d'avions est un problème et que la confiance qui doit animer ceux qui les pilotent ou les engagent en est un autre tout aussi important. L'un ne va pas sans l'autre.

Colonel Henchoz

La session du Conseil Atlantique et le problème des bases de fusées en Europe

Les réunions du Conseil Atlantique, la plus haute autorité politique de l'alliance instituée par le Traité de l'Atlantique-Nord, tout en passant en revue de nombreux points, ont toujours eu à leur ordre du jour quelques-uns, un ou deux, d'une importance particulière. Cé sont généralement ceux de caractère militaire, mettant en cause la valeur même des forces. La session de fin décembre 1957 n'a pas manqué d'être dominée par une telle question, en l'occurrence celle des bases de lancement de fusées de grande portée à installer en Europe.

Dans les questions courantes, on retrouve celles qui reviennent périodiquement : l'examen de la situation internationale décrite selon la coutume comme ne permettant pas un relâchement de l'effort de l'Alliance, toutefois avec la nuance cette fois-ci qu'il importe de tenir compte de plus en plus des événements se produisant même au-dehors de la zone couverte par le traité; le fonctionnement de l'alliance, incitant toujours à un meilleur système de consultations des pays en cause en cas de besoin; la coopération scientifique et technique, qui s'est vue l'objet d'une attention spéciale en raison des progrès soviétiques; le désarmement, dont les discussions tournent sans fin sur mille propositions concernant les essais

nucléaires et les stocks de bombes; puis les dépenses militaires de l'OTAN, se montant en 1957 à une somme générale de près de 60 milliards de dollars (monnaie de compte) dont un peu plus du quart seulement pour les pays européens; etc. Les deux questions en vedette ont été celle de l'Orient, du fait de la position que l'U.R.S.S. a réussi à y acquérir, et celle des bases de fusées.

Cette dernière question, actuellement d'un intérêt capital, a atteint largement l'opinion publique et a été débattue souvent avec passion. Ce fut sans contredit le point le plus important de la session du Conseil de l'Atlantique-Nord, impliquant un élément nouveau dans la défense.

Avant de l'aborder sous un angle strictement militaire, plusieurs remarques préliminaires doivent être formulées.

- Tout d'abord un point de terminologie : l'usage du mot «rampe» de lancement s'est généralisé d'une manière erronée, alors qu'il faudrait parler de bases. La rampe constitue l'arme proprement dite, l'arme de jet, tel le tube d'un canon; l'engin-fusée en est le projectile, certes beaucoup plus développé qu'un obus, car autopropulsé, et porteur d'une charge explosive classique ou atomique. Il existe de très nombreux modèles de rampes, en général fort simples, servant de support à l'engin et lui permettant de coulisser au départ, tout en lui donnant sa direction; mais celle-ci est de plus en plus assurée par un procédé de guidage au sol, électronique ou par radio. De telles rampes sont aménagées souvent sur camions, ou semi-remorques, donc mobiles, dont un modèle connu est celui de l'« Honest-John »; ou installées sur une sorte de toit incliné de camions, tels de nombreux engins tactiques russes (de 160 et 240 mm). Ces rampes ont en général la forme d'une gouttière, en segment, d'une longueur double ou triple de l'engin. Elles peuvent être reduites à un simple support, tel un pupitre; l'engin en bondit pour être aussitôt pris en charge par le guidage pour le parcours de croisière. Ou bien elles peuvent avoir la forme d'énormes tours métalliques, surtout pour les engins expérimentaux. Ce ne peut

être aussi qu'un simple dispositif dressé verticalement sur lequel prend appui l'extrémité antérieure de l'engin à l'inclinaison qu'aura fixée le calcul de l'angle de tir; dans ce cas la rampe n'est plus qu'une table de lancement, c'est-à-dire un simple socle, sur lequel repose la partie postérieure de la fusée; celle-ci y est maintenue verticalement par plusieurs bras inclinés souvent fort courts, ou même par des câbles. On peut dire que plus l'engin devient considérable, plus la rampe tend à être relativement simplifiée, l'engin, en effet, surtout à partir d'une certaine portée, doit presque obligatoirement être pris en charge par un système de guidage au sol. — Jusque-là il s'agit de rampes mobiles, en général d'utilisation tactique.

En revanche, avec les grands engins, ainsi que ceux de défense anti-aérienne, apparaît la nécessité d'installations fixes, en raison essentiellement du fonctionnement très délicat, ne souffrant aucune oscillation, des dispositifs à plusieurs radars pour la conduite du tir automatique des engins de DCA. La même exigence s'affirme pour les engins balistiques de grande portée à guidage au départ à partir du sol, ou de téléguidage sur une grande partie du parcours. On aura alors la réunion de plusieurs rampes fixes en une base, les installations de commande de tir et de guidage étant communes aux différentes rampes. Les Américains employent le mot « site »; ils en ont diffusé des photographies montrant une vingtaine de rampes de lancement de « Nikè ». Mais le caractère fixe de ces « sites » soulève le problème d'une beaucoup plus grande vulnérabilité, d'où une nouvelle nécessité, celle d'enterrer profondément leurs organes de commande les plus sensibles et les stocks d'engins. On paraît tendre à des rampes elles-mêmes enterrées, selon une technique qui serait mise au point par les Anglais. Les mêmes nécessités interviennent naturellement pour les engins de grande portée.

Ces explications ont paru utiles, car il s'agit bien pour certains pays européens d'héberger, si l'on peut dire, de telles bases à plusieurs rampes; or il y a entre ces deux termes la même relation qu'entre des positions de tir d'artillerie de campagne ou de fortifications permanentes et les pièces qui les arment.

- L'émotion soulevée un peu partout par l'installation projetée de cas «rampes» ou bases ne manque pas d'être aussi factice que fortement exagérée. Elle est factice en ce sens que ce ne sont que des moyens statiques de lancement. Ce sont les projectiles et la catégorie de leurs charges qui sont déterminants. Or les engins atomiques ont fait leur apparition en Europe depuis plusieurs années avec des armes de classe tactique, canon atomique de 280 mm et maintenant de 175; engins-fusées « Honest-John » et « Corporal ». Ce sont sous un certain rapport les plus dangereuses pour les populations civiles, car mobiles, entrant dans la composition des divisions américaines « pentomiques » (6 ou 8 engins capables de projeter des charges d'une puissance approximative de la bombe d'Hiroshima) et suivant leurs grandes unités partout où sévira la lutte. Toutefois ces derniers engins sont atomiques, tandis que ceux de classe stratégique destinés à l'Europe seront presque certainement thermonucléaires. Par contre les installations permanentes de lancement peuvent être aménagées dans les zones les plus déshéritées, régions de montagnes, où les ripostes qu'elles attireront causeront relativement moins de dégâts. Les emplacements les plus favorables pour le lancement seraient à ce point de vue les plans d'eau, par bateaux ou radeaux : estuaires, eaux côtières, grands lacs. La détection du tir s'opère, en effet, par radar, qui décèle la première partie de la trajectoire, ceci permettant de déterminer par calcul automatique les points approximatifs d'arrivée, en vue de contrebattre l'engin par fusées anti-fusées, et celui du lancement, afin d'y déclencher immédiatement une sorte de tir de contre-batterie. Or, non seulement l'eau par sa nature même répare toute seule des dégâts qui auraient bouleversé les communications terrestres; elle absorbe et emmène également une partie de la radioactivité.

Cet émoi est également exagéré par la campagne de guerre froide du Kremlin qui, comme on le sait, des mois durant, a adressé notes sur notes aux pays de l'OTAN pour les aviser des dangers qu'ils encouraient de posséder des « rampes » de lancement sur leur sol, le tout étant assorti de menaces à peine déguisées. Il faut reconnaître que ce procédé d'action psychologique a fini, les connivences du « neutralisme » aidant, à porter des fruits. Tandis qu'il s'agit comme on le verra, de doter le théâtre de guerre européen d'un moyen de défense et de représailles, qui lui manque précisément dans son cadre stratégique dit « intermédiaire ».

* * *

On trouve trace de ce débat et de la résolution prise à ce sujet dans le communiqué clôturant la réunion du Conseil de l'Atlantique (20.12.1957). Les paragraphes 18 à 24 méritent d'être rapidement analysés. Il est fait référence tout d'abord à l'attitude négative de l'U.R.S.S. dans la question du désarmement et la prétention de ses dirigeants à ce que les pays de l'Europe renoncent aux armes nucléaires et aux « missiles » (en général fusées de grande portée) pour en rester aux seuls moyens de défense antérieurs.

Or l'unique possibilité pour l'OTAN d'assurer pleinement sa défense réside dans l'emploi de moyens possédant un maximum d'efficacité en raison des réalisations les plus récentes et les progrès techniques des armements, auxquels l'U.R.S.S. est loin de vouloir renoncer.

Le communiqué final du Conseil Atlantique a ensuite annoncé d'une manière absolument nette que l'OTAN a décidé de constituer des stocks de « têtes » nucléaires immédiatement disponibles ; et que « des engins balistiques de portée moyenne devront être mises à la disposition du Commandement suprême des forces alliées en Europe ». (Il s'agit donc des engins de portée « intermédiaire » — IRBM — voir Revue Militaire Suisse, février 1958, page 71).

Plusieurs mesures particulières font suite à cette décision de principe : détermination par des accords avec les pays intéressés de l'implantation de ces stocks et des engins, ainsi que des dispositions au sujet de leur emploi ; recommandations à élaborer par les autorités militaires sur la mise en service de ces armes en vue d'un renforcement de la défense ; coordination à établir entre les différents pays membres de l'alliance pour le développement des armements, leur standardisation et leur intégration ; le renforcement de la défense aérienne et navale, le soutien logistique, etc.; et finalement l'étude, la mise au point et la production d'armes modernes, y compris les engins balistiques de portée moyenne (il s'agit toujours des IRBM, que certains pays européens seraient en mesure de produire).

En outre, il a encore été annoncé que les pays les plus en avance dans ces domaines feraient bénéficier leurs alliés de la connaissance des progrès accomplis. La formule demeure certes un peu floue, ainsi que l'exposé du but poursuivi qui la complète; cependant elle ne peut concerner que plusieurs pays d'Europe qui, soit dans le domaine atomique, soit seulement dans celui des fusées, sont déjà parvenus à des réalisations intéressantes et sont susceptibles d'en atteindre d'autres. Et une dernière décision porte sur la réunion d'une conférence militaire au niveau ministériel (ministres de la Défense Nationale des différents pays), qui aura lieu durant les premiers mois de 1958.

Les décisions de principe sont donc fort nettes et ouvrent en Europe la phase de l'introduction des engins de portée « intermédiaire », tout comme en son temps les armements nucléaires avaient débuté avec le canon atomique de 280 mm. On passe maintenant à l'exécution.

A cet égard bien des choses ont déjà été écrites sur ce sujet brûlant. Il s'agit d'essayer de grouper les points essentiels qui en dessinent les contours dans le domaine de la défense européenne.

Les engins IRBM sont de portée actuellement de 2500 km environ et en atteindront peut-être de plus élevées par la suite. Le hiatus entre ces 2500 km et les 8000 km des portées de la

catégorie supérieure, « intercontinentale » (ICBM), correspond somme toute à la largeur de l'Océan. Les premiers peuvent être lancés de la périphérie de l'Europe jusque dans la profondeur de son théâtre de guerre; les seconds de l'Amérique jusqu'au cœur même de la masse terrestre eurasiatique, ou vice versa.

Les deux engins-fusées américains venant en cause sont le « Jupiter » et le « Thor », tous deux de la catégorie sol-sol ; le premier appartient aux forces de terre et le second à celles de l'air, chacune des armes ayant patronné la construction d'un « missile » balistique de classe stratégique intermédiaire.

Le « Jupiter » est de conception entièrement balistique. Son guidage se fait uniquement au départ ; ensuite il demeure sur une trajectoire déterminée exactement comme un obus lancé d'un canon dont le tube lui a imprimé la direction et l'inclinaison voulues, celles-ci ne pouvant plus être corrigées. L'engin va donc subir passivement des influences d'autant plus sensibles que sa portée sera grande. Seul un service de météorologie très développé peut les avoir prévues, afin que les corrections nécessaires soient intégrées dans le calcul de l'angle de tir.

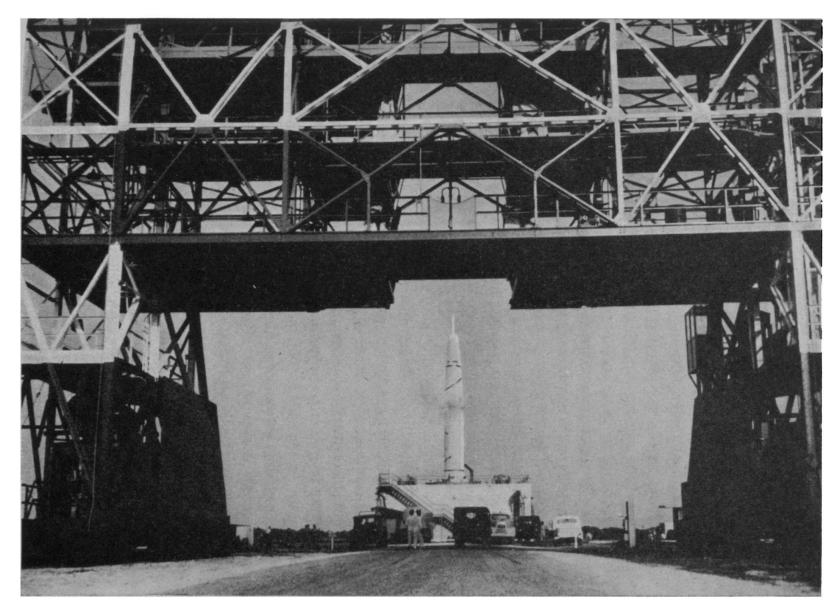
L'engin est à trois étages de propulsion, le combustible étant en général un composé liquide d'alcool et d'oxygène. Cependant dans d'autres versions, les deuxième et troisième étages brûlaient des combustibles solides à base de poudre, qui seraient préférés pour les hautes altitudes. Il mesure 21 mètres de long et son diamètre 3 mètres environ. Son poids (au départ) peut être estimé à une dizaine de tonnes pour le moins.

Le «Jupiter » dérive d'un autre engin, de classification tactique, le «Redstone » du nom de l'arsenal de l'armée de terre à Huntsville. Ce dernier a été mis au point par le savant allemand constructeur du V 2, W. von Braun. Dès 1956 l'armée avait créé une première unité d'engins Redstone. La portée de celui-ci a été indiquée à ce moment à quelque deux cents kilomètres; elle a probablement été augmentée dès lors.

Le « Redstone » et le « Jupiter » viennent d'avoir leur heure de célébrité, car ils ont constitué, le premier l'étage de base, le second, les trois autres étages du « Jupiter C », ou « Junon », qui a lancé le premier satellite américain, lui imprimant dans les couches exosphériques, une vitesse théorique d'environ trente fois celle du son.

Le «Jupiter C », durant ses essais, est parvenu à des performances remarquables. Il atteignit une altitude proche de 1000 km et couvrit une distance de 5600 km. En novembre 1957, il servit à l'expérimentation réussie de la rentrée de sa « tête » ou « ogive » dans l'atmosphère, freinée par un parachute et un ballon. Celle-ci lâcha de petites bombes et un colorant qui permirent de retrouver et récupérer cette tête dans l'Océan, à 2000 km de son point de départ et après avoir atteint une altitude de 400 km. Il a été signalé encore que l'ogive était enduite d'un produit devant changer de couleur en cas de fusion de ses matériaux isolants, qui ont d'ailleurs résisté, par l'échauffement dû au frottement de l'air lors de la retombée dans l'atmosphère à une vitesse qui était encore égale à quatre fois celle du son. Le «Jupiter» proprement dit, de type militaire, après avoir donné naissance à la version « C », sera sans doute lui-même une version améliorée de cette dernière. On peut admettre qu'il est parfaitement au point pour son rôle de « missile » intermédiaire.

Le « Thor » n'a pas la même histoire brillante et demeure ainsi moins connu. Il a subi également quelques échecs lors de ses essais, deux échecs complets, contre cinq succès — dont l'un d'eux l'a porté à une vitesse proche de 10 000 km/h, à une altitude de 30 000 m et à une portée de plus de 3000 km; il pourrait même atteindre 400 km — et quatre succès « partiels ». On sait encore que cet engin est conçu de manière à être non seulement de portée de qualification « intermédiaire », mais également une fusée intermédiaire à l'égard de celles dites « intercontinentales ». Sa construction est déjà standardisée avec celle de ces dernières de manière à activer simultanément les études et expérimentations des deux catégories.



L'engin IRBM «Thor», après avoir été remonté et mis au point dans la charpente métallique à plusieurs étages, a été poussé en avant sur son socle en vue de son lancement.

Dans sa conception actuelle le «Thor» mesure aussi 21 mètres de long pour un diamètre de près de 3 m; son poids est du même ordre que celui du «Jupiter»; balistique également et à trois étages de propulsion. Il a été indiqué en outre qu'il en est fabriqué deux par mois, la production devant passer à dix plus tard.

Ainsi, l'un et l'autre, les engins « Jupiter » et « Thor », dans leur version militaire, peuvent être considérés comme parvenus au stade que les Américains dénomment « operational » et qui équivaut à l'attribution des armes en cause aux unités. Les forces de terre possèdent déjà une formation, le 40e régiment d'artillerie de campagne, qui est dotée du « Redstone », ancêtre du « Jupiter » mais resté au niveau tactique. Une autre unité, une brigade, a été créée pour l'expérimentation des engins supérieurs, ainsi que l'instruction des spécialistes.

* * *

De plus, il y a lieu d'aborder le problème majeur de l'implantation de ces futures bases fuséo-atomiques. Officiellement il se situe donc, d'après ce qui précède, au Conseil de l'OTAN et entre les mains des experts militaires, qui auront à présenter à cette autorité des recommandations; toutefois il est spécifié que la question entraînera des accords avec les « Etats directement intéressés ». Officieusement de multiples informations ont déjà évoqué ces accords, certaines exactes, beaucoup d'autres moins sûres; et souvent il y a confusion avec des engins de classe tactique, qui pourraient fort bien être à armement atomique, tels que les avions sans pilote « Matador », d'une portée d'un millier de kilomètres, dont une commande a été passée par la Bundeswehr. Il existe d'ailleurs maintenant beaucoup d'autres armes d'emploi tactique susceptibles d'utiliser des charges nucléaires.

Du point de vue stratégique « intermédiaire », il convient de poser le problème sur ses bases réelles. La portée admise des engins actuels est de 2500 km. Celle-ci couvre une distance d'ouest en est, allant des côtes occidentales de l'Europe jusqu'à une zone s'étendant des provinces baltes à la Mer Noire, ou même de la presqu'île de Kola à la Mer Azof; et encore plus loin, si l'on considère la Turquie d'Asie, d'où opèrent déjà les plus puissants radars américains de plusieurs milliers de kilomètres de portée.

Les bases des engins nouveaux doivent être échelonnées à la profondeur maximum du dispositif européen, tout comme l'artillerie lourde l'est dans un dispositif d'opération. Il semble donc de toute évidence que la préférence ira principalement à la zone périphérique occidentale, ceci étant la première condition d'un ordre général. La seconde condition a déjà été évoquée et concerne le choix de régions déshéritées, offertes en Europe surtout par les zones montagneuses. Sous cet éclairage les grands traits de l'implantation se dessinent et donnent plus de vraisemblance à certaines informations officieuses. Il s'agit de la partie septentrionale du Royaume-Uni, des Alpes françaises ou italiennes et de certaines régions d'Espagne.

Au sujet de l'Angleterre, la question est très avancée. L'accord anglo-américain a été conclu en fin de février, mais il a sans doute été élaboré bien avant que l'OTAN ait pris une décision de principe. L'Angleterre ressent une grand hâte à revenir à son concept insulaire, éprouvant une aversion instinctive aussi bien pour des engagements trop étroits en Europe continentale, que pour le service militaire obligatoire. Elle tend à adapter son ancien concept aux temps actuels et cherche à se prémunir contre un danger pire que les bombardements aériens du dernier conflit, en possédant coûte que coûte un moyen foudroyant de représailles, qui ne pourrait pas mieux lui être offert que par les engins « intermédiaires ».

L'accord anglo-américain est intéressant car il servira probablement de modèle pour d'autres pays. Trois bases seront installées en Angleterre, sur sa côte nord-est, semble-t-il, et une quatrième en Ecosse. Cette puissance se charge des frais de construction, une vingtaine de millions de dollars par base et fournit le personnel militaire, qui reste à instruire; les U.S.A. lui livrent engins, rampes de lancement et installations

de commande. Les têtes atomiques demeurent sous le contrôle américain et l'utilisation des engins et charges dépend d'une décision commune. Une des bases resterait entièrement sous l'autorité du commandement américain. L'accord aurait été passé dans le cadre des dispositions déjà établies de longue date entre les aviations stratégiques de bombardement américaine et britannique. Ceci peut donc être situé au-dessus du SHAPE, comme c'était le cas pour ces aviations. Toutefois, d'après les décisions de l'OTAN, toute la question des bases doit être du ressort du Commandant suprême en Europe. Celui-ci l'envisage d'ailleurs bien de cette façon; il a en effet déclaré que dans les six ou dix bases d'un premier échelon à installer en Europe seront comprises les quatre sur sol anglais.

Il resterait ainsi deux à six bases à implanter sur le continent, mais il y a tout lieu de considérer qu'il s'agit de dix bases dont six sur le continent. Ainsi il ne sera pas nécessaire de contredire les Soviétiques, qui se sont empressés de faire état de ce chiffre...

Où seront les six autres bases ? Peut-être quatre dans les Alpes et deux dans les Pyrénées — simple supposition. Avec la France, on sait que les pourparlers sont engagés. Il n'existe pas d'objections majeures dans les milieux responsables, si ce n'est un désir fort légitime de définir clairement cette double souveraineté sur ces bases. Quant à l'Espagne, l'accord, également en négociation, ne peut être que bilatéral, cette puissance ne faisant pas partie de l'OTAN. Les Américains ont déjà conclu avec elle plusieurs accords portant sur la création de bases navales et aériennes, dont une de première importance dans chaque catégorie, ainsi que d'un pipe-line traversant en oblique la péninsule pour aboutir près de Saragosse. Il est certain que par ce détour ibérique, seuls à seuls avec les Espagnols, les Américains seraient à même si besoin était, de conserver une réelle indépendance stratégique, pouvant s'étendre, du fait de la puissance des projectiles actuels, sur tout le théâtre européen.

Les dix bases étant supposées placées, on ne voit guère com-

ment seraient réalisables les nombreux projets, fréquemment agités ces temps derniers. Deux pays paraissent déjà hors de cause, l'Islande et le Portugal, car trop éloignés étant donné les portées présentes des « Jupiter » et « Thor ». D'autres pays seraient certainement trop proches pour y risquer une implantation avancée ; parmi ceux-ci on peut ranger la Norvège, de plus en plus voisine des forces soviétiques, qui ont été extrêmement renforcées dans le Grand-Nord scandinave (région de Petsamo). Et l'on voit mal de telles bases dans les zones surpeuplées de l'Europe tournées vers la Manche et la Mer du Nord.

* * *

Le Général Norstad, durant plusieurs conférences de presse, qu'il a consacrées à ce sujet en fin de 1957 et début de 1958, a donné quelques précisions intéressantes. Ainsi il a bien spécifié qu'il n'était ni utile ni désirable que tous les pays de l'OTAN soient dotés de telles bases. Cependant il n'a pas indiqué quelle était la conception qui présiderait à leur implantation. Mais son allusion à la portée des engins confirme qu'il importe de les installer suffisamment en retrait, d'où l'exclusion de certaines zones. Il s'est servi de préférence de l'expression d'unités, de plus de cinq cents hommes, bataillons (terre) ou escadrons (air), qui occuperaient les bases en question, chacune pourvue de quinze engins. On sait que ces formations sont subdivisées à leur tour, selon le système américain, en une unité de commande de tir et une de tir proprement dit. Une quinzaine d'engins ne paraît pas considérable à première vue ; cependant cela correspond d'une manière générale aux possibilités de la production actuelle. En outre ce chiffre n'a aucune commune mesure avec la puissance énorme des charges des engins. La période qui s'écoulera jusqu'à leur mise en place ne dépassera pas la limite de sécurité découlant des progrès soviétiques. Enfin il est bien évident que les IRBM, aussi bien que les engins tactiques, ne diminuent en rien la nécessité des forces traditionnelles de la défense. C'est certainement un point de vue à répéter souvent,

l'opinion publique étant portée à croire que la puissance de ces engins suppléera à tout, tandis qu'en fait il ne s'agit que de moyens à un échelon de forces, aussi haut placé soit-il, où s'en faisait sentir l'urgence.

A la télévision allemande le Commandant suprême a développé à nouveau le même thème en février de cette année. Il a confirmé que le déploiement en question serait vraisemblablement réalisé en fin de 1958, ce terme pouvant même être avancé et la présente tranche pouvant aussi être suivie par d'autres. Questionné sur les « spoutnik », il n'a pas nié qu'indirectement de tels engins aient des applications dans le domaine militaire.

Dans l'une ou l'autre de ces conférences, le Général Norstad a été assailli de questions, qui dénotent les préoccupations des opinions publiques quant à un conflit futur et la crainte de voir ces engins de destruction massive s'installer dans telle ou telle région. On sent qu'il lui est parfois fort difficile de répondre, notamment lorsque la question sort du domaine militaire. Un général en chef d'aujourd'hui, surtout au sommet d'une alliance de cette importance, doit posséder un art consommé d'éluder les questions qui ne sont pas de son ressort et de répondre évasivement à celles qui sont du sien, mais de caractère secret, tout en développant certains thèmes et précisant quelques points donnant satisfaction.

Néanmoins, ces renseignements apportés, les décisions du Conseil de l'OTAN, les informations dont on peut avoir connaissance, ainsi que les conclusions qui en découlent, forment déjà un tout suffisant pour situer ce problème de l'introduction des engins fuséo-atomiques de classe stratégique « intermédiaire » sur le théâtre européen. Une réunion à Paris des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères en avril prochain ainsi qu'une nouvelle session du Conseil Atlantique, à laquelle participeront les ministres de la défense, en mai à Copenhague, statueront définitivement, semble-t-il, sur cette grave question, dont dépend la sécurité de l'Europe.

J. Perret-Gentil